

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 28 (1936)
Heft: 5

Artikel: La Belgique est en voie de surmonter la crise
Autor: Weber, Max
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-384052>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Exportation suisse:

	Fil et tissus de coton					Machines et accessoires pour machines				
	1930	1931	1932	1933	1934	1930	1931	1932	1933	1934
	en millions de francs									
Autriche	8,1	7,1	4,3	6,6	5,8	3,0	1,8	0,9	0,8	1,2
Hongrie	2,9	1,7	1,7	1,1	0,9	1,5	0,4	0,7	0,6	0,9
Tchécoslovaquie	6,4	4,7	2,4	2,2	1,6	4,3	3,1	1,4	0,8	1,4
Yougoslavie	1,0	1,0	0,7	0,8	0,5	1,5	2,9	0,8	0,6	1,0
Roumanie	1,3	0,7	0,6	1,3	1,8	4,9	2,6	0,1	2,4	2,4
Bulgarie	0,6	0,6	0,6	1,0	1,3	0,3	0,5	0,2	0,1	0,2
Grèce	0,7	0,5	0,2	0,2	0,3	0,9	1,3	0,6	0,4	0,4
Ensemble du territ.	21,0	16,3	10,5	13,2	12,2	16,4	12,6	4,7	5,7	7,5

De 1932 à 1934, les exportations suisses de fil de coton et de tissus de coton ont augmenté de 16 pour cent, celles des machines et pièces de machines de 60 pour cent.

La Suisse joue également un rôle prépondérant dans l'importation et l'exportation des pays danubiens. Exprimé en pour-cent de l'importation et de l'exportation de ces pays, le commerce extérieur avec la Suisse a été en 1933 de:

	Importation	Exportation
	en pour-cent	
Autriche	3,4	8,2
Hongrie	1,8	5,2
Tchécoslovaquie	2,8	4,5
Yougoslavie	2,5	3,3
Roumanie	2,9	0,6
Bulgarie	6,9	5,2

Ainsi donc les intérêts économiques de la Suisse sont très étroitement liés à ceux des pays danubiens. Le développement d'une collaboration européenne ne pourrait présenter que des avantages pour la Suisse, car elle aurait tout avantage à répartir le travail en tenant compte des intérêts de ses exportations.

La Belgique est en voie de surmonter la crise.

Par *Max Weber.*

Il y a une année encore, la Belgique était le compagnon d'infortune de la Hollande, de la France et de la Suisse, c'est-à-dire qu'à l'exemple de ces pays, elle souffrait de la déflation. Ne pouvant pas s'appuyer sur une agriculture aussi forte que celle de la France, et ne disposant pas de richesses aussi grandes que la Hollande et la Suisse, ses réserves furent plus rapidement épuisées que celles de ces pays et elle atteignit plus vite aussi le moment où il lui fut impossible de persévérer sur la voie suivie jusque là.

En mars 1935, la baisse du cours du franc belge mit un terme à la déflation. A cette même époque, la Belgique eut la chance

d'avoir à sa tête un gouvernement qui se mit à l'œuvre avec un programme de crise aux données claires et bien établies, lequel ne resta pas lettre morte, mais fut au contraire exécuté. Les résultats qu'eut cette transformation sur le cours de la politique économique sont extraordinaires. Aucun pays n'a jamais offert le tableau d'une telle transformation en si peu de temps. Pour nous Suisses, qui en sommes encore à jouir des « bienfaits » de la déflation, il s'avère des plus intéressants et des plus instructifs d'étudier l'exemple de la Belgique. C'est la raison pour laquelle nous tenons à entrer en détails sur ce sujet.

Les renseignements que nous fournissons reposent pour la plupart sur des données officielles; à ce propos, il convient cependant de relever que la statistique belge présente de graves lacunes et paraît, généralement, avec beaucoup de retard. Le rapport publié par le gouvernement van Zeeland le 4 avril, soit presque une année après son entrée en fonction, fournit en outre de précieux renseignements sur les mesures qu'il a prises et les résultats obtenus. Ces données officielles ont été contrôlées et complétées par des interviews avec diverses personnalités politiques et économiques de différentes tendances.

La Belgique et la Suisse.

A divers points de vue, les conditions économiques en Belgique présentent une grande analogie avec celles de la Suisse, ce qui permet d'établir d'intéressantes comparaisons entre les deux pays.

La Belgique a une superficie de 30,000 km², soit environ les trois quarts du territoire suisse, mais elle compte 8,2 millions d'habitants, soit le double de la population suisse. Ainsi donc la population est plus dense en Belgique que dans notre pays; on y compte 270 têtes d'habitants par kilomètre carré, alors que la Suisse n'en compte que 100. Bien que la plaine belge soit plus fertile et moins improductive que le plateau et les régions montagneuses suisses, une faible partie seulement des 8 millions d'habitants vit de l'agriculture. Le fait est confirmé par la statistique des professions. Dans les deux pays, la classe des salariés se répartit comme suit:

	Salariés en %	
	Belgique 1920	Suisse 1930
Agriculture, forêt, pêche	19,3	22,1
Industrie, mines	48,9	45,6
Commerce et transports	18,3	14,5
Hôtellerie	—	5,0
Services publics et professions libérales	6,9	5,4
Armée, marine	2,1	—
Service de maison (y compris les journaliers pour la Suisse)	4,5	7,4

En Belgique, l'industrie et le commerce et les transports font vivre une plus grande partie de la population que chez nous

(si pour la Suisse on compte l'hôtellerie avec le commerce, on obtient à peu près la même proportion). Par contre, l'agriculture y joue un rôle moindre qu'en Suisse. Cette conformation professionnelle permet de déduire que le rapport avec l'économie mondiale est très étroit. A considérer le commerce extérieur des deux pays par rapport à la densité de la population, nous obtenons le tableau suivant :

Proportion du commerce extérieur par tête d'habitant en francs suisses :

	1929		1935	
	Importation	Exportation	Importation	Exportation
Suisse	679	522	310	198
Belgique	586	524	113	105

Avant la crise, l'exportation de la Belgique par tête d'habitant était la même qu'en Suisse, tandis que l'importation de la Suisse était légèrement plus élevée, ce que l'on peut attribuer au fait que les capitaux suisses placés à l'étranger rapportaient davantage. En 1935, la Belgique paraît plus mal en point, car les chiffres d'importation et d'exportation par tête d'habitant sont inférieurs à ceux de la Suisse. Cependant, si l'on compare ces chiffres au pouvoir d'achat du pays, la différence s'égalise sensiblement; car la puissance d'achat du franc belge est à peu près le double de celle du franc suisse. Ainsi donc, le produit des exportations belges a à peu près la même valeur réelle par tête d'habitant que nos chiffres d'exportation qui atteignent presque le double. En outre, la Belgique est un important pays de transit. Son importance du point de vue des transports est sans nul doute supérieure à la nôtre. D'autre part, la Suisse a des relations plus étroites avec l'étranger au point de vue financier et le tourisme y joue un rôle plus grand qu'en Belgique.

D'une manière générale, il est permis de dire que le rôle joué par la Belgique dans l'économie mondiale est à peu près le même que celui de la Suisse et que son marché intérieur a environ la même importance.

La Belgique sous l'influence de la déflation.

La Belgique fut gravement frappée en 1929 lorsque éclata la crise économique mondiale, précisément du fait qu'en matière de commerce extérieur et de transports, elle est étroitement liée sur le terrain international. A l'exemple de la Suisse, les chefs d'entreprises et le gouvernement fortement influencé par la haute finance suivirent la méthode de l'« adaptation ». Ils exigèrent la baisse des prix et réduisirent les salaires sous prétexte qu'il était indispensable de les adapter au marché mondial. De 1929 à 1934, les prix de gros baissèrent de 45 pour cent en moyenne par année, de 20 pour cent environ dans le commerce de détail. Les salaires

furent diminués successivement de 15 à 25 pour cent, voire même plus fortement encore.

Les conséquences de la déflation se firent également cruellement sentir en Belgique. Voici quelques chiffres à l'appui :

	1929	1930	1931	1932	1933	1934
Indice de la production industrielle	100	84	76	63	67	66
Indice du trafic des voyageurs . .	100	99	91	78	76	73
Indice du trafic des marchandises .	100	85	72	54	53	54

La production en baisse, le chômage en hausse, le commerce et les transports en recul ébranlèrent de plus en plus l'économie et appauvrirent le peuple. La déflation en se prolongeant entraîna une crise bancaire, qui à son tour provoqua la thésaurisation et partant un manque de capitaux. Les finances de l'Etat furent entraînées dans le marasme et les déficits donnèrent lieu à de nouvelles mesures déflationnistes. Cependant, toutes les mesures de baisse appliquées ne parvinrent pas plus, à ranimer le commerce extérieur que celui en transit. Les chiffres d'exportation les plus bas furent enregistrés en 1934 et il fallut réduire proportionnellement les importations.

Malgré ces répercussions désastreuses, les cabinets qui se succédèrent à brefs intervalles (mais auxquels les socialistes ne participèrent pas depuis 1927) poursuivirent héroïquement leur politique déflationniste, ils en firent même l'objet principal de leur programme. Le dernier gouvernement déflationniste, présidé par M. Theunis et qui prit les rênes en novembre 1934, se donna pour but primordial le maintien de la parité-or du franc et tenta d'y parvenir par une nouvelle baisse des prix et des salaires. Cependant, la déflation avait déjà compromis à un tel point le crédit que la vie économique s'immobilisa de plus en plus et que l'opposition contre cette politique s'éleva de toutes parts. La crise atteignit son point culminant en mars. La méfiance régnait à un tel point que le franc belge fut noté au-dessous de la parité or à l'étranger. Un voyage que le gouvernement fit à Paris pour obtenir de l'aide sous forme d'un allègement des conditions d'exportation, resta sans succès. Entre temps le contrôle des devises devenu indispensable avait pratiquement dévalorisé la monnaie. Lors de la démission du Cabinet Theunis le franc belge était déjà tombé et le nouveau gouvernement ne put qu'en prendre acte et le faire reconnaître légalement par le Parlement.

Il y a lieu de constater que le franc belge n'a pas été sciemment dévalorisé par un gouvernement partisan de la dévaluation. La chute du franc belge ne fut également pas motivée par des raisons de politique monétaire, c'est-à-dire à la suite d'un manque de couverture or, *mais c'est la déflation qui, en aggravant la crise économique et en exerçant de plus en plus une pression morale sur le peuple, a entraîné la dévaluation.*

Le gouvernement de l'entente nationale et son programme.

Le Cabinet Theunis se retira le 19 mars et il se forma un gouvernement de concentration nationale. Les trois principaux partis y furent représentés proportionnellement: 5 socialistes, 5 catholiques, 4 libéraux, plus le président des ministres van Zeeland, n'appartenant à aucun parti. Dans les milieux socialistes, d'aucuns furent d'avis qu'il était préférable de rester dans l'opposition jusqu'aux élections qui vont avoir lieu le 24 mai prochain, mais nul ne regrette aujourd'hui que le parti ouvrier soit représenté dans le gouvernement depuis une année, bien que la situation purement tactique en vue des élections soit de ce fait légèrement moins favorable.

Le président du ministère Paul van Zeeland a, il est vrai, quelque accointance avec le mouvement catholique. Il n'est cependant pas représentant du parti, au contraire, il est reconnu partout comme un homme d'Etat absolument impartial. Van Zeeland était autrefois vice-gouverneur de la Banque nationale belge. Il est en outre professeur à l'Université catholique de Louvain et directeur de l'Institut pour les sciences économiques également dans cette ville. Il fait partie du cercle des économistes tels que Dupriez, Janssen et Baudouin, tous à Louvain et qui représentent le mouvement progressiste au sein du parti catholique; ils se sont également prononcés en faveur de plans de politique économique constructive qui, sur divers points, sont en corrélation avec les idées socialistes. C'est de ce milieu également que partit l'opposition bourgeoise contre la déflation et la dévaluation au début de 1935. L'Institut de Louvain et ses professeurs exercent actuellement encore une très forte influence sur le gouvernement et on les appelle à cet effet le « trust du cerveau » du Cabinet van Zeeland. Le président du ministère ne possède pas seulement des connaissances très étendues et un large horizon, mais il est de plus l'amabilité et la loyauté personnifiées, ce qui ne contribue pas peu à lui valoir même la sympathie de ses adversaires.

Peu de temps après la formation du Cabinet van Zeeland, soit le 29 mars 1935, il soumit au Parlement le programme gouvernemental. En matière de politique économique, ce dernier contient les points principaux suivants:

Stabilisation du franc belge de 25 à 30 pour cent au-dessous de l'ancien niveau.

Réorganisation du système bancaire et introduction du contrôle des banques.

« Toute notre politique — déclare van Zeeland — sera orientée dans le sens de l'expansion économique, seule et véritable méthode permettant d'assurer la résorption du chômage. »

Entravement de la baisse des prix, par contre une hausse lente et modérée du niveau des prix en évitant une élévation trop rapide.

Réduction des charges fiscales, en particulier des impôts qui pèsent sur l'industrie et l'agriculture et augmentent le coût de la production.

Rétablissement de l'équilibre budgétaire, conversion de la rente d'Etat par une importante réduction de l'intérêt, établissement d'un programme de travaux publics.

Suppression des mesures de baisse de salaires et allocations sociales prises à la suite de la baisse des prix et cela dans la mesure où l'exige l'augmentation du coût de la vie.

Toutes ces mesures sont destinées à accroître le pouvoir d'achat des masses.

La réalisation du programme gouvernemental.

Le gouvernement belge n'agit pas comme notre Conseil fédéral qui, après plus d'une année, n'a pas encore établi le programme financier promis et n'a pas tenu les promesses faites alors et renouvelées avant les élections au Conseil national; il a, au contraire, agi dans un sens totalement opposé. Le 4 avril 1936, le gouvernement van Zeeland a soumis au Parlement le rapport circonstancié sur l'exécution de la déclaration gouvernementale du 29 mars 1936. Nous en extrayons les considérations suivantes:

1° Le cours du *franc belge* fut stabilisé à 28 pour cent au-dessous de l'ancienne parité or. Le gouvernement ajoute: «Le franc belge est redevenu une monnaie dont on ne parle plus, mais dont on se sert partout.»

2° La *production* a sensiblement augmenté. En janvier et février 1936, l'indice de la production industrielle passa à 112 points contre 91 l'année précédente. Le nombre des permis de construire s'est accru de 29 pour cent environ dans les villes. Le trafic ferroviaire est de 14 pour cent supérieur à ce qu'il était l'année précédente. L'impôt sur le chiffre d'affaires rapporte 30 pour cent de plus qu'il y a une année.

3° Le *nombre des chômeurs* a diminué de 110,000 ou de 40 pour cent. Il paraîtrait que le nombre des chômeurs non contrôlés a diminué dans une plus forte mesure encore.

4° La *création d'occasions de travail* a été confiée à un Institut spécial (Office de redressement économique) qui a établi un vaste programme de travaux publics et l'appui de travaux privés. Au cours de l'année dernière, une partie seulement du plan de création d'occasions de travail a pu être effectuée, tandis qu'au cours de 1936 le nombre des ouvriers qui ont retrouvé de l'occupation grâce à l'Office de redressement économique a augmenté de 85,000.

5° Dans le commerce de gros les *prix* ont augmenté de 20 pour cent environ, dans le commerce de détail, de la moitié à peu près. L'indice du coût de la vie est environ de 11 pour cent

supérieur à celui de l'année précédente. La hausse des prix a permis d'atteindre le but poursuivi par le gouvernement, c'est-à-dire le rétablissement de l'équilibre entre les prix de gros et de détail, entre les prix industriels et agricoles, entre le prix de vente et les engagements de crédit.

6° Les *salaires* ont été également augmentés. Le personnel de l'Etat obtint une augmentation de salaire de 10 pour cent. Dans l'industrie privée, les salaires ont augmenté en partie dans la même proportion, ailleurs moins fortement, c'est pourquoi une partie des ouvriers ne jouit actuellement encore que d'un pouvoir d'achat réduit. Les syndicats s'efforcent néanmoins de rétablir l'équilibre et ont déjà bon nombre de succès à leur actif.

7° Le *pouvoir d'achat* de toute la population a sensiblement augmenté grâce au fait que de nombreux ouvriers ont retrouvé de l'embauche et par suite de l'amélioration des revenus dans l'agriculture et l'artisanat. Selon le rapport du gouvernement, l'augmentation du pouvoir d'achat serait de 10 pour cent.

8° Dans le domaine de la *politique sociale*, le gouvernement (le ministre du travail est le collègue Delattre, ancien secrétaire des mineurs) a rigoureusement surveillé l'application de la semaine de 48 heures. Pour l'exécution d'une partie des commandes officielles, la semaine de 40 heures a été introduite. En outre, les allocations de chômage ont été légèrement augmentées. Les prestations destinées à d'autres mesures de politique sociale ont subi à leur tour une hausse, qui pour le moment est, il est vrai, encore modeste.

9° La *loi sur les banques* a été édictée conformément au programme et le gouvernement constate que depuis une année aucune banque n'a plus fermé ses guichets et que le problème de la liquidité des banques a pour ainsi dire disparu.

10. Le *marché du capital* s'est assaini du fait qu'on cherche à replacer une partie, non pas la totalité du capital thésaurisé il est vrai, fait qui a contribué à donner plus de liquidité et à alléger le crédit.

11° L'*intérêt*, de ce fait, est tombé. Le taux du papier commercial était à $1\frac{3}{8}$ pour cent en février contre $2\frac{3}{8}$ pour cent il y a une année. Le taux de l'intérêt pour les crédits industriels et hypothécaires est également descendu.

12° La situation *des finances de l'Etat* s'est sensiblement améliorée. Malgré la hausse des salaires et des prestations et en dépit de certaines diminutions fiscales le déficit de 860 millions de francs, prévu au budget pour 1935, a pu être évité. La conversion à 4 pour cent des dettes de l'Etat qui étaient à 6 pour cent, a permis de réaliser d'importantes épargnes. Actuellement l'Etat dépense plus d'un demi-milliard en moins pour les intérêts.

Selon l'Etat, tous ces résultats ne sont que le début d'une lutte consciente contre la crise. Si le gouvernement obtient une

majorité sûre après les élections, il envisage de poursuivre ses travaux dans ce sens et surtout d'encourager avec l'aide de l'Etat les transformations qui s'imposent pour le développement économique du pays. Cependant, les succès remportés jusqu'ici ont déjà renforcé la confiance et l'opposition politique a presque complètement disparu. Il est vrai que le Cabinet van Zeeland n'a été appuyé que par les socialistes, tandis que pour certaines questions il s'est heurté à l'opposition de la fraction réactionnaire catholique et libérale. Dans la campagne électorale actuelle, tous les partis représentés au gouvernement cherchent à s'attribuer les succès de la politique gouvernementale.

Commentaires sur les résultats obtenus.

La transformation radicale subie par le développement économique au cours des 12 derniers mois est si remarquable, voire même si considérable, qu'on est tenté de se demander: La situation est-elle vraiment aussi satisfaisante? N'y a-t-il pas d'ombres au tableau?

Il est certain que toutes les mesures ne sont pas approuvées avec le même enthousiasme. C'est ainsi que la conversion de la dette de l'Etat s'est faite sous une pression plus ou moins forte, ce qui lui a conféré un certain caractère d'emprunt forcé. Le cours des papiers de l'Etat, qui sont actuellement cotés plus haut qu'avant la conversion, prouve bien qu'il ne s'agissait pas là uniquement d'un succès fictif. Le marché du capital à son tour n'est pas encore tout à fait remonté. D'importantes sommes sont encore la proie des spéculateurs. On m'a parlé de 3 à 12 milliards (soit 300 à 1200 millions de francs suisses) que l'on aurait de la peine à remettre dans le courant économique.

Le redressement s'avère moins favorable pour ce qui concerne le commerce extérieur. C'est bien aussi ce qui se produirait pour la Suisse si l'on mettait un terme à la politique déflationniste. L'exportation a augmenté. Evaluées en francs or, les exportations auraient plutôt subi une baisse; mais si l'on se base sur le pouvoir d'achat intérieur, il y a une sensible augmentation. A son tour, le trafic en transit n'a pas remporté grand avantage de la dévaluation. Le port d'Anvers a à lutter âprement contre la concurrence des ports allemands en particulier de celui d'Hambourg, que le gouvernement allemand favorise par toutes sortes de mesures.

Le chômage est encore très intense. Cependant, la résorption qui s'est opérée a sensiblement soulagé le marché du travail et se fait sentir dans l'état d'esprit du peuple.

Les causes principales du redressement.

Personne ne saurait dire d'une façon très sûre, quelles sont les causes exactes du redressement économique en Belgique ou, pour mieux dire, dans quelle proportion chaque facteur a con-

tribué à ce relèvement. Cette estimation est subjective. Un fait certain, c'est que la *baisse du cours du change* fut le point de départ du revirement. On est unanime sur ce point, à l'exception de quelques adversaires acharnés qui cherchent à justifier leur point de vue en affirmant que les succès remportés ne sont que fictifs. Nombreux sont ceux qui avouent: Nous étions contre la dévaluation, mais nous avons pu nous convaincre qu'elle nous a beaucoup aidés. Les uns lui attribuent plus d'importance, d'autres moins.

Un autre fait est certain, c'est que la dévaluation à elle seule n'aurait pu obtenir ces résultats. Il convenait de suivre une *politique d'Etat* en rapport. Ces mesures prises par l'Etat furent-elles déterminantes ou ne jouèrent-elles qu'un rôle secondaire? On ne saurait le prétendre d'une manière certaine. Il faut tenir compte que la partie principale de la politique économique de l'Etat, qui concerne la création d'emplois, ne déploiera ses effets que cette année. Par contre, le nouveau gouvernement et la disparition presque complète de l'opposition ont eu pour effet de faire renaître la confiance. Le peuple eut l'impression qu'il était réellement dirigé et cela d'après un programme qui n'était pas une vaine utopie. Cet état d'esprit fut renforcé par l'application d'une série de mesures, comme par exemple l'amélioration des prestations sociales et divers allègements fiscaux, bien que modestes.

Et maintenant?

L'œuvre de relèvement telle qu'elle ressort des considérations que nous venons d'émettre, est loin d'être terminée. C'est maintenant seulement que va se jouer la partie la plus difficile de la tâche. La baisse du cours du change et la transformation de la politique économique ont ranimé dans une forte mesure l'économie. Seules les modifications de structure qui ont contribué à l'évolution de la crise n'ont pas encore retrouvé un nouvel équilibre. De nouvelles entraves ont surgi ces derniers temps à la suite de la tension politique internationale. L'occupation de la Rhénanie a fait sur l'économie belge l'effet d'une gelée au printemps.

La mise à exécution du plan de création d'emplois, élaboré par l'Office de redressement (Orec), est appelée à avoir davantage de répercussions au cours des mois à venir. Sous la direction du ministre des travaux publics, Henri de Man, de vastes projets ont été conçus pour l'exécution desquels un crédit de 3,5 milliards de francs belges, soit 350 millions de francs suisses, a été prévu. Ces dépenses très élevées ne grèvent cependant pas le budget de l'Etat du fait qu'elles seront couvertes par les bénéfices de revalorisation réalisés sur l'encaisse-or que visait la Banque nationale par la dévaluation.

Le sort de la politique belge dépend avant tout de l'issue des élections au Parlement qui auront lieu le 24 mai prochain. Il est peu probable que le cours subisse une modification. Fait caracté-

téristique, c'est que chaque grand parti veut s'attribuer les succès obtenus par la politique gouvernementale et confirme par là qu'il entend poursuivre cette voie à l'avenir également. Même s'il devait se produire quelques mutations dans la composition de la Chambre, il est presque certain qu'il ne se reformera jamais une majorité disposée à revenir à la déflation. L'enjeu de la lutte consiste désormais à savoir si l'œuvre de redressement sera développée conformément aux vastes plans élaborés par le parti ouvrier ou si l'influence exercée jusqu'ici par les catholiques et les forces répressives des libéraux se maintiendront. Le parti ouvrier belge se lance avec confiance dans la mêlée électorale, en s'appuyant sur le fait que c'est grâce à l'opposition acharnée qu'il a soutenu il y a plus d'une année contre le Cabinet déflationniste que le cours de la politique économique s'est enfin modifié et que c'est sous son influence que de pareils résultats ont été remportés.

La tragédie du droit ouvrier allemand.

Par *Hans Gerhardt*.

Le droit ouvrier était le joyau de la République de Weimar: droit de coalition, conventions collectives, conseils d'entreprise, placement public, système public d'assurance-chômage, législation protectrice en matière de licenciements, organes de conciliation et d'arbitrage, tels en étaient les principaux éléments. Les syndicats allemands n'avaient-ils pas tout lieu d'être fiers de cette œuvre législative qui semblait fermement établie pour de longues années?

Et pourtant il devait suffire de huit semaines pour que le droit de coalition se trouve supprimé, les conventions collectives écartées, les conseils d'entreprise dissous et les syndicats eux-mêmes anéantis.

Le monde resta muet d'étonnement; le mouvement ouvrier allemand, naguère la gloire et l'avant-garde du prolétariat international, semblait avoir été frappé d'un sort mystérieux qui, non content de l'anéantir, avait d'un coup fait disparaître le chef-d'œuvre de tous ses efforts: la législation sociale allemande. Un sort, un mystère, c'est en effet la seule explication qui vient à l'esprit, si l'on ne prend pas la peine de remonter le cours historique des événements. Car seuls croient au « miracle » ceux qui n'ont pas le courage et la force de comprendre et d'expliquer ces événements. Il est vrai que, pour saisir le singulier processus qui s'est déroulé en Allemagne, il convient de remonter fort loin.

Le droit ouvrier allemand est né de la profonde aspiration du prolétariat de ce pays à la liberté; il est, en quelque sorte, la matérialisation des protestations que les travailleurs n'avaient